



#### Association Loi 1901

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E. Affiliée à l'A.N.C.V.

**=** : 1 impasse du Char Aquitaine.

**83 100 TOULON** 

**(** : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures) 06.88.80.39.44

■: <u>lagodasse83@orange.fr</u> http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/



# NOVEMBRE 2027

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de <u>respecter les dates d'inscription</u> et de téléphoner au siège social, <u>au moins cinq jours avant la date de la sortie</u>.

## Vendredi 5

## BOWLING (passer commande pour vos tickets)

Rendez-vous 18 heures 30, au Bowling de Provence à La Garde. Tarif de la partie : 3.9 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel: +16 ans =2  $\epsilon$  -16 ans =1  $\epsilon$ 

Animateur : Alain



#### RANDONNEE « la Rouvière » à Roquefort La Bédoule

Randonnée pédestre de 4 heures, ↔ 12 km ↑↓ 390 m. Rendez-vous 9 heures 15, parking Darty à Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans =  $4 \in -16$  ans =  $2 \in -16$ 

Animatrice : Jeanne



#### RANDONNEE « L'Ermitage » par la Chartreuse de la Verne

Randonnée de 4 heures 30, ↔ 11 km ↑↓ 640 m. Rendez-vous 9 heures parking Leroy Merlin (matériaux) à La Valette. Prévoir pique-nique, boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel: +16 ans =4  $\in$  -16 ans =2  $\in$ 

Animateur : Alain



#### RANDONNEE champêtre (lieu non défini)

Rendez-vous 9 heures nouveau parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique, boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



# Vendredi 19

## BOWLING (passer commande pour vos tickets)

Rendez-vous 18 heures 30, au Bowling de Provence à La Garde. Tarif de la partie : 3.9 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel: +16 ans =2  $\in$  -16 ans =1  $\in$ 

Animateur : Alain



## RANDONNEE « le plateau de Siou Blanc »

Randonnée de 4 heures 20, ↔ 12 km ↑↓ 532 m. Rendez-vous 9 heures, parking Leroy Merlin (matériaux) à La Valette. Prévoir chaussures de marche et pique-nique.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans =  $4 \in -16$  ans =  $2 \in -16$ 

Animateur: Alain



# Jeudi 25 ou vendredi 26

## RANDONNEE champêtre (lieu non défini)

Rendez-vous 9 heures nouveau parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique, boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel: +16 ans =2  $\in$  -16 ans =1  $\in$ 

Animateur : Alain



#### RANDONNEE « le tombereau » à Bras

Randonnée pédestre de 4 heures, ↔ 12 km ↑↓ 120 m. Rendez-vous 9 heures 15, parking Leroy Merlin (matériaux) à La Valette. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel: +16 ans =4  $\in$  -16 ans =2  $\in$ 

Animatrice: Jeanne



## Joyeux anniversaire à Philippe B (7), Florence (8) et Patricia (28)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 5 € Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : ( usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus) Trajet - 100 km = 0,28 € / km; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.



